



Résultats Concours National du Meilleur Croissant au Beurre

Le Concours National du Meilleur Croissant au Beurre s'est déroulé du 7 au 9 octobre dernier à la MFR de Balan, dans l'Ain. Vingt candidats sélectionnés au préalable lors de concours régionaux ont pu démontrer leur savoir-faire artisanal. Les gagnants sont :

- 1er : **Idriss VANNIER** (Auvergne-Rhône-Alpes)
- 2ème : **Dorian HERNANDEZ** (Provence-Alpes-Côte d'Azur/Corse)
- 3ème : **Léo DESEMERY** (Occitanie)

Ce concours est l'occasion d'encourager l'excellence et de promouvoir les talents. Nous félicitons tous les candidats et remercions nos partenaires : AG2R, Lafont et l'INBP.

Les vidéos Café Croissant

Rendez-vous sur la chaîne Youtube de la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française pour découvrir ou redécouvrir la série de vidéos « Café Croissant ». Recettes emblématiques, interviews de professionnels ou encore actualités concours font partie des thématiques abordées.

Un rendez-vous audiovisuel gourmand en immersion au cœur du savoir-faire artisanal des boulangers-pâtisseries !

Cliquez [ici](#) pour accéder aux vidéos !



Demande tardive de congé parental

L'employeur ne peut pas refuser un départ en congé parental d'éducation au motif qu'il en a été informé trop tard, sauf à s'exposer au paiement de dommages et intérêts.

En l'espèce, un salarié demande à prendre un congé parental 5 jours avant la date prévue pour son départ, au lieu des 2 mois prescrits par le Code du travail. Le lendemain, son employeur l'informe que son congé est refusé. Le salarié renouvelle cette demande et bénéficie d'un congé débutant 2 mois plus tard.

Toutefois, il saisit le juge prud'homal afin de contester notamment le refus opposé par l'employeur.

La cour d'appel de Paris déboute le salarié au motif que l'article L 1225-50 du Code du travail instaure un délai de prévenance pour permettre à l'employeur d'organiser à l'avance son activité. Ainsi, l'employeur peut imposer au salarié le respect de ce délai. La Cour de cassation censure l'arrêt d'appel et rappelle que l'article L 1225-50 ne sanctionne pas l'inobservation des formalités. En jugeant que l'employeur peut légitimement imposer au salarié de renouveler sa demande de façon régulière, en respectant le délai de prévenance légal, la cour d'appel viole les dispositions de ce texte.

La Haute Juridiction rappelle que le salarié peut prendre son congé parental même s'il n'a effectué sa demande que 5 jours avant.

Cass. Soc, 18 septembre 2024, n° 23-18021

Résultats MAF Boulangerie - 39ème édition

Le concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » Session 2024 s'est tenu les 16, 17 et 18 octobre à la CMA Formation Nantes de Sainte-Luce-sur-Loire (44). Ce sont 24 jeunes de 17 à 21 ans qui se sont mesurés et ont fait preuve d'une grande performance.

Dix d'entre eux ont obtenu le titre de « Un des Meilleurs Apprentis de France ». Nous félicitons les lauréats pour leur engagement, leur rigueur, et le travail réalisé. Une brillante carrière les attend dans la profession.

Découvrez la promotion 2024 [ici](#).



Garantie Éducation OCIRP : un soutien financier et social pour les familles en deuil

La garantie Éducation de l'OCIRP assure une protection essentielle aux enfants des salariés en cas de décès ou d'invalidité d'un parent. Elle est composée d'une rente temporaire pour compenser la perte de revenu et un accompagnement social adapté aux besoins de la famille. Chaque enfant à charge reçoit une rente, doublée en cas d'orphelinat complet, ou substituée pour le conjoint en l'absence d'enfant*. Le dispositif "Vivre après" offre des services personnalisés pour aider les familles à se reconstruire : soutien scolaire, orientation professionnelle, aide au permis de conduire et soutien psychologique. Engagés pour l'autonomie !

*Sous réserve des accords collectifs.

Le site internet [ici](#)



Un succès pour le Festival du Millefeuille Raymond Devos

La première édition du Festival du Millefeuille Raymond Devos s'est déroulée le 5 octobre à la Maison-musée Raymond Devos, à Saint-Rémy-lès-Chevreuse (78) ! Cet événement inédit a réuni des artisans boulangers-pâtisseries et des auteurs qui ont rivalisé de créativité pour confectionner, d'une part, leur version du millefeuille Raymond Devos et, d'autre part, écrire un texte original et humoristique sur le thème du célèbre dessert.

Félicitations aux six boulangers-pâtisseries qui ont remporté un prix pour le goût, l'esthétisme, la revisite ou l'originalité de leur millefeuille. Une édition plus que réussie, qui a rassemblé grand public, journalistes et professionnels sous le soleil yvelinois.



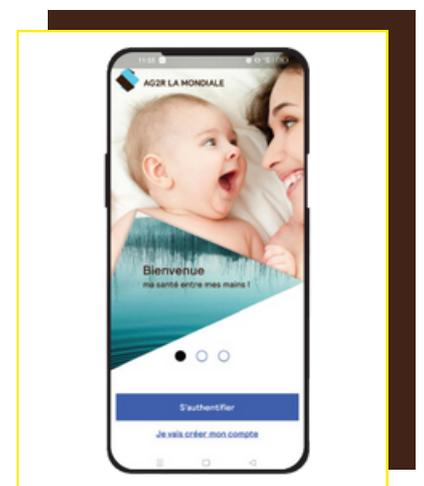
Retrouvez la e-carte de tiers payant sur l'appli Côté santé

Pour y accéder, c'est très simple :

1. Connectez-vous en utilisant vos identifiants (identiques à ceux utilisés sur votre Espace client)
2. Dans la rubrique « Mes essentiels », sélectionnez « Vos cartes de tiers payant »
3. Cliquez sur le visuel « carte de tiers payant » pour voir votre carte

La e-carte, qui vous permet d'éviter l'avance de frais, contient les mêmes informations que la carte au format papier et est disponible à tout moment. Il est possible de la télécharger, l'enregistrer sur son téléphone et la partager par email à sa famille et aux professionnels de santé.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site [AG2R LA MONDIALE](#)



© Photos : Frédéric Vielcanet/CNBPF